



Déclaration préalable au CTA du jeudi 14 janvier de la FSU de l'académie de Versailles

Alors que le président de la République place au coeur de son discours de voeux à la jeunesse à nouveau l'École comme lieu central de transmission des valeurs républicaines et civiques, il orchestre dans le même temps l'abaissement de celles-ci par les réponses qu'il prétend apporter à la menace terroriste, avec l'appui de son chef de Gouvernement qui accuse ceux qui s'opposent à des mesures infamantes de « s'égarer au nom de grandes valeurs » :

- La déchéance de la nationalité pour les binationaux nés français et sa constitutionnalisation s'inscrivent, en effet, dans une reprise des thématiques obsidionales de l'extrême droite par la remise en cause du droit du sol. En rupture complète avec l'article 1 de la Constitution qui établit l'unité et l'indivisibilité de la République et l'égalité des citoyens, elle revient à instituer en droit et à légitimer l'existence de deux catégories de Français selon une conception qu'on ne trouvait jusqu'ici que dans l'idéologie xénophobe, à rebours des discours proclamant l'unité nationale et le refus de toute stigmatisation.

- Le projet de la loi sur la criminalité organisée remet en cause le principe d'équilibre et de séparation des pouvoirs en transférant des prérogatives du juge vers le procureur qui n'est pas indépendant à l'égard de l'exécutif et en réduisant le contrôle du juge sur le pouvoir policier et administratif. Tout aussi grave, il crée un état d'urgence permanent par l'autorisation, sans accord du juge, de perquisition la nuit et de mesures de restrictions de libertés.

- Quant à l'état d'urgence, nécessaire au moment des attentats, il a été dévoyé de ses finalités premières. Il doit être levé et ne pas faire l'objet d'une constitutionnalisation.

La FSU refuse toute instrumentalisation du choc et de l'effroi suscités par les attentats de janvier et de novembre 2015, et entend combattre, en recherchant l'unité la plus large, ces mesures inefficaces pour lutter contre le terrorisme et dangereuses pour nos libertés et la cohésion nationale. Elle réaffirme la nécessité d'une réorientation économique et sociale de la politique plaçant en son coeur les principes de justice, de solidarité et d'égalité pour faire place à tous et à toutes dans notre société, et lutter contre le sentiment d'exclusion sociale et économique dont se nourrissent l'extrême droite et le travail d'embrigadement d'une fraction de la jeunesse par des fanatiques. Ce n'est qu'en rendant effectives ses valeurs dans les politiques publiques et dans le fonctionnement concret de notre société que l'École peut pleinement et efficacement jouer son rôle de formation à la citoyenneté qui ne peut se réduire comme semble le penser le président de la République à un exercice de validation bureaucratique de l'engagement citoyen sous la forme d'un livret. Cela suppose qu'elle ait aussi les moyens de son bon fonctionnement pour remplir ses missions.

Or, bien qu'en progression sensible par rapport aux années passées, les moyens dévolus à l'académie sont de nouveau insuffisants pour amorcer une réelle amélioration des conditions d'enseignement et absorber la hausse démographique à la rentrée 2016.

Rentrée 2016 : moyens

Dans le 1er degré : La dotation académique P/E connaît une nouvelle augmentation significative. Elle reprend les orientations des dernières années et accentuent les moyens mis à disposition des priorités ... du ministre de l'Éducation Nationale. Pour autant, elle ne prend pour autant pas en compte ce qui fait le quotidien des écoles : le remplacement, la situation des Rased laminée en 2008 et elle n'améliore pas significativement le E/C. Les indicateurs académiques restent très partiels, évolutifs d'une année sur l'autre, ne prennent pas en compte cette année la dimension structure après une timide tentative de l'évaluer lors des CTA de janvier 2014 et 2013.

Un P/E qui s'affiche en hausse mais qui ne retrouve pas son niveau d'avant les saignées Sarkozy, un E/C plombé par l'affectation spécifique sur certains dispositifs, des moyens hors P/E non identifiés, non discutés et qui dans le cas des postes adaptés et des allègements de service restent tragiquement bas et aux derniers rangs des académies.

A quand une présentation sincère du BOP premier degré avec les plafonds d'emploi et de masse salariale, y compris la présentation du hors titre II et une ventilation par département de l'ensemble des postes ? A quand une présentation structurelle de chaque département avec les E/C maternelle et élémentaire, en éducation prioritaire et hors éducation prioritaire, la structures des écoles maternelle et élémentaire, en éducation prioritaire et hors éducation prioritaire ? La présentation de cette année doit donc être pour nous complétée et discutée en groupe de travail pour qu'un dialogue social de qualité s'instaure.

Pour rappel, les études de l'OCDE montrent année après année le retard pris par la France en matière d'effectifs par classe et le bilan de rentrée de la DGESCO pointe le retard de Versailles. Un E/C de 24,94 avec 25,90 dans l'Essonne. Alors oui, notre académie reste sous dotée dans le premier degré et ne peut répondre suffisamment aux évolutions qualitatives que nos collègues appellent de leurs vœux.

La carte de l'éducation prioritaire reste bloquée et nous vous demandons une fois de plus de reprendre la situation des écoles « orphelines ». C'est une compétence qui vous appartient en propre et nous sommes **prêts** à en discuter. Enfin, l'utilisation des PES comme moyen d'enseignement à hauteur d'un mi-temps ne permet pas une formation de qualité et épuise nos jeunes collègues dès la première année. C'est indigne des ambitions affichées en matière de rénovation de l'école.

Dans le second degré, les lycées, de prévision à constat, ne reçoivent que 111 emplois supplémentaires pour 4189 élèves supplémentaires, soit un emploi pour 38 élèves en plus, et de prévision à prévision, 196 emplois pour 4694 élèves, soit un emploi pour 24 élèves quand il en faudrait 1 sur 18 pour maintenir les conditions existantes. Cette pénurie va contraindre les établissements à augmenter les effectifs par classe, réduire la diversité de l'offre de formation, supprimer des dispositifs de dédoublements ou de concertation qui pouvaient encore exister, utiliser davantage les leviers offerts par la réforme Chatel pour procéder à des regroupements antipédagogiques de séries, de groupes de langues vivantes... au détriment des conditions de réussite des jeunes et d'exercice des personnels.

Quant aux collèges, s'ils se voient attribuer 219 emplois supplémentaires pour 494 élèves en plus de prévision à prévision, soit un emploi pour presque 2,5 élèves, cette amélioration suscite des interrogations sur sa pérennité et sa réalité. Au-delà de la conjoncture de la mise en place de la réforme du collège, où il s'agit, face au rejet de la profession, de montrer le maintien du potentiel éducatif dans les établissements à la rentrée 2016, les modalités d'allocation des moyens que vous avez retenues fragilisent sur le moyen terme les moyens dévolus au collège, et les choix pédagogiques qui peuvent être faits. En effet, la dotation de base qui établit le besoin minimal pour le fonctionnement d'un établissement se trouve réduite du fait de seuil théorique porté à 30 élèves par classe, quel que soit le niveau et le type d'établissement et du refus de flécher des moyens pour les sections sportives, les LFD, les classes à horaires aménagés, au profit d'une marge qui a vocation à servir de variable d'ajustement dans les années à venir et qui oblige à arbitrer suivant les établissements entre nombre d'élèves par classe et dispositifs spécifiques. C'est pourquoi nous revendiquons des seuils abaissés et différenciés, selon les niveaux et suivant les types d'établissement devant tendre à terme vers 24 élèves dans les collèges ordinaires et 20 dans ceux d'EP ainsi que le financement spécifique de formations dont l'implantation relève de choix académiques pour que leur existence ne soit pas victime de la mise en concurrence des enseignements dans les établissements, au nom du dogme de l'autonomie. En tout état de cause, afin de garantir la transparence que vous avez présentée comme l'un des principes directeurs lors du dernier CTA et mieux comprendre les incidences de ce nouveau mode de calcul, nous nous demandons que, dans chaque département, les documents de travail de CTSD comportent, notamment, les éléments suivants : dotation correspondant à la structure de l'établissement, celle correspondant aux "dispositifs spécifiquement financés" ainsi que celle correspondant à la marge qualitative, ainsi que le nombre d'élèves attendus et la structure prévisionnelle sur chaque niveau.

Rentrée 2016 : carte des formations

La FSU est attachée à un débat approfondi et transparent sur la carte des formations car elle est un instrument essentiel à faire évoluer pour créer une offre de formation diversifiée qui fasse du

Service public d'Éducation un outil de réussite sociale et d'élévation des qualifications pour tous les élèves. Nous regrettons à ce titre la date du GT, trop tardive, la plage initiale trop restrictive, une demi-journée qu'il a fallu étendre, et souhaitons que l'an prochain l'organisation puisse faciliter les échanges nécessaires par un retour du GT en décembre sur une journée. Nous souhaitons également une amélioration des documents avec une présentation par voie d'enseignement et la mise à disposition des taux de pression lors du GT.

En ce qui concerne la voie professionnelle, la rentrée 2016 se caractérise par une baisse du nombre de places offertes aux niveaux V et IV. Si les filières les plus touchées sont dans le secteur du bâtiment (menuiserie) ou le secteur tertiaire (GA), il reste particulièrement dommageable de constater de nouvelles fermetures qui concernent des formations rares (sellerie générale). Cette réduction de l'offre de formation est justifiée par l'Administration par la faiblesse de la demande se traduisant par de places vacantes recensées au constat (289 au niveau CAP ; 772 au niveau Bac). Mais il paraît difficile d'effectuer une analyse approfondie de la situation de l'enseignement professionnel car nous n'avons aucun indicateur sur les formations privées et en apprentissage.

En outre, le discours volontariste du président de la République de ces derniers jours sur une énième relance de l'apprentissage ne peut que susciter une inquiétude supplémentaire chez les collègues. En effet, combien de milliards vont-ils encore être dépensés au détriment de la formation sous statut public pour relancer un mode de formation qui a montré ses insuffisances. Dans combien de nouveaux établissements (comme cela a été le cas avec les métiers du pressing avec les résultats qui vont avec) va-t-on voir fleurir des chantages aux fermetures pour contraindre des collègues à accepter le mixage des publics dans leur établissement ? Pour la FSU, la formation initiale d'un jeune doit se concevoir avant tout au sein du système scolaire, qui doit rester une priorité : c'est au sein de l'école qu'il faut favoriser la réussite de tous et chercher les moyens d'endiguer l'échec scolaire pour viser une élévation générale du niveau de connaissances et de qualification de la population.

Voie technologique :

Pour les STMG : L'augmentation des effectifs en lycée cette année justifie le maintien des filières pour la rentrée prochaine. Le nombre de places vacantes ne peut pas être envisagé dans sa globalité. La disparition des offres supprime de fait les demandes, les élèves favorisant logiquement la proximité et la connaissance de l'établissement. L'exemple de Maurepas est éclairant : nous avons dit que les élèves ne suivraient pas la délocalisation de la filière dans l'autre lycée. Aujourd'hui, vous annoncez que vous la fermez. Quant au lycée d'Osny, il a vu les STMG disparaître alors que les élèves, les enseignants et les parents prouvaient, indicateurs de train et horaires d'autocar à la main, qu'il serait impossible aux élèves d'assister aux premiers cours du matin à Cergy – sans compter que certains avaient déjà près d'une heure de transport pour arriver à Osny. On comprend pourquoi aujourd'hui il est possible de dire qu'il n'y a pas de « demande sociale » émanant de cet établissement. Les documents actent la fermeture de 7,5 divisions, et des réductions d'effectifs de plus d'une vingtaine de divisions. L'annonce de l'augmentation des taux de passage en seconde laisse augurer un public plus diversifié qui aura besoin des filières technologiques pour mieux réussir. C'est pourquoi la FSU souhaite que soit maintenue la diversité des offres à égalité pour tous les élèves de l'académie, quel que soit leur territoire. A cet égard, que quelques lycées présentent trois spécialités, au lieu de 2, nous paraît indispensable dans certains secteurs de l'académie.

Pour les ST2S, nous souhaiterions un bilan sur la réussite au concours infirmier depuis la réforme.

Enfin, nous vous demandons, Monsieur le Recteur, le réexamen du transfert des sections d'enseignement professionnel du lycée Ionesco d'Issy les Moulineaux au lycée Cotes de Villebon de Meudon. Il n'est pas acceptable que les élèves et les enseignants des sections d'enseignement professionnel servent de variable d'ajustement pour pallier les carences de la Région en terme de construction pour accueillir les élèves de la voie générale et qu'ils soient soumis à un temps de transport que les différents acteurs du dossier trouvent illégitimes pour les uns mais pas pour les autres.

Rentrée 2016 : carte des langues

Le projet de carte concernant les bilangues suscite notre désaccord. Si la préservation des bilangues au titre de la continuité avec le 1er degré ou de la diversification de l'offre dans les établissements d'Éducation prioritaire marque un premier recul de la part de la Ministre qui voulait toutes les supprimer, à porter à l'acquis de la mobilisation de la profession, les critères retenus provoquent la fermeture d'ores et déjà de 33 sections bilangues et mettent sur la sellette 126 d'entre elles. Les disparités entre départements sont très fortes, en particulier, entre les Hauts de Seine dont la carte semble à peu près stabilisée et les autres départements. Non seulement nous sommes opposés aux principes retenus qui vont porter un coup sévère à la diversité de l'offre linguistique de l'académie en créant de nouvelles inégalités et de nombreuses suppressions de postes mais la méthode appliquée par rapport aux objectifs fixés est lourde d'arbitraire. Comment dans un délai aussi restreint les établissements et les équipes ont-elles pu répondre au nouveau cahier des charges et en comprendre les implications en terme d'offre éducative et d'avenir des personnels ? C'est pourquoi, nous revendiquons un moratoire concernant les suppressions des bilangues.

D'autre part, comment les bilangues maintenues vont-elles être financées, par des moyens fléchés ou sur la marge qualitative ?

La Ministre de l'Éducation nationale persiste à vouloir appliquer la réforme du collège, en dépit du rejet de la dite réforme du collège par la profession, rejet qui s'est encore amplifié à l'occasion des réunions destinées à les convaincre de ses bienfaits. Cette réforme n'apporte aucune solution pour faire réussir tous les élèves, tout alourdissant la charge de travail ; elle accroît les inégalités en renvoyant au local une partie importante de l'organisation des enseignements ; elle ne permet pas le travail en équipe en mettant en concurrence les disciplines... A cela s'ajoute des conditions de mise en œuvre qui relèvent d'injonctions intenable. La plupart des programmes qui doivent être mis en place simultanément sur les 4 niveaux sont sans repères annuels ou sans repères de progressivité suffisants ; les documents d'accompagnement ne paraîtront qu'en mai-juin ; les manuels ne seront pas disponibles pour tous les niveaux et pour toutes les disciplines ; les journées de formation disciplinaire qui étaient annoncées sur le temps de travail sont placées le mercredi après-midi ou ne concernent que les enseignants n'ayant pas cours ce jour-ci ; le sens de ces journées de formation est par ailleurs marqué de l'absurdité la plus complète puisque l'on demande aux enseignants de produire des propositions de mise en oeuvre alors qu'ils sont censés venir se former à celles-ci...

Les coups de force et les marques de mépris n'ont fait que renforcer la détermination et l'unité de la profession, là où la Ministre comptait sur la résignation. C'est pour exiger une autre réforme ayant pour objectif de faire réussir tous les élèves et le respect de leurs métiers que le SNES et le SNEP, avec l'intersyndicale du 2nd degré, appellent à participer massivement à la journée de grève et de manifestation pour l'abrogation de la réforme du collège.

Dans le contexte du gel du point d'indice, d'augmentation des retenues pour pension et d'absence de reconstruction des grilles indiciaires se traduisant par des reculs de pouvoir d'achat, la FSU appelle l'ensemble des personnels à s'associer aux actions pour exiger ce même jour la revalorisation de nos qualifications et de nos métiers.

Concernant les CHS-CT, il est temps que l'impulsion soit développée pour organiser en profondeur la prévention des risques professionnels. C'est un enjeu pour les agents mais aussi pour l'institution qui doit maintenant prendre en compte cette dimension dans chacune des orientations qu'elle souhaite impulser. Trop de dégâts sont faits dans le silence, nos conditions de travail ne sont pas toujours à la hauteur des valeurs civiques, morales, citoyennes et républicaines que le ministère nous demande de développer chez nos élèves. Cela doit devenir une vraie sensibilité de tous les jours, nous attendons de votre part, monsieur le Recteur, un tournant significatif dans ce domaine.